



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de défrichement dans le cadre d'un projet d'aménagement sur la commune de Mouans-Sartoux (06).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI EE2

Raison sociale

EE2

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

COOPER

Prénom(s)

Karin

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47.a. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte le défrichement d'un bois particulier dans le cadre d'un projet d'aménagement sur la commune de Mouans-Sartoux (06). La superficie concernée par le défrichement représente environ 1,7 hectares et se divise en trois zones :

- La zone 1 couvre les villas "Cerisier" (1&2), "Bastidou" et "Farm house" ainsi que les futures villas neuves "Cerisier 3" et "Pine house 1&2". Les villas Cerisier 1&2, Farm house et Bastidou seront agrandies dans le cadre du projet.
- La zone 2 concerne les futures villas neuves "Lake house" et "Staff house 2",
- La zone 3 comprend la villa "Montvert 7", qui sera également agrandie dans le cadre du projet.

Au total, 8 piscines seront également construites.

Une partie du terrain est classée en EBC, cependant ces derniers ne seront pas impactés par le projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre l'extension et la surélévation de plusieurs bâtiments d'habitations existants ainsi que la création de huit piscines. De plus, cinq villas neuves seront également construites.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le défrichement portera sur une surface d'environ 1,7 hectares, répartie sur trois zones :

- La zone 1 couvre les villas "Cerisier" (1&2), "Bastidou" et "Farm house" ainsi que les futures villas neuves "Cerisier 3" et "Pine house 1&2". Les villas Cerisier 1&2, Farm house et Bastidou seront agrandies dans le cadre du projet.
- La zone 2 concerne les futures villas neuves "Lake house" et "Staff house 2",
- La zone 3 comprend la villa "Montvert 7", qui sera également agrandie dans le cadre du projet.

Au total, 8 piscines seront également construites.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le site n'entraînera pas d'incidences particulières, le projet correspondant à l'extension et la surélévation de villas existantes, à la création de nouvelles villas, ajouté à la création de piscines.

Un entretien de la végétation, des villas et des équipements (piscines notamment) associés sera effectué.

Le projet ne prévoit pas de phase de démantèlement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la demande d'une autorisation de défrichement.

Le projet d'aménagement prévu au droit du site est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface à défricher	17 131 m ²
Extensions projetées des villas et villas neuves	2 304 m ²
Emprises démolies	54 m ²
Emprises totales des villas suite aux extensions	7 289 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 971 Voie : Chemin de la Pinchinade

Lieu-dit : Domaine de Montvert

Localité : Mouans-Sartoux

Code postal : 0 6 3 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 3 7 , 9 " N Lat. : 6 ° 5 9 , 4 5 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UFb du PLU de la commune de Mouans-Sartoux (secteur de maisons individuelles). Une partie du terrain est classée en EBC, cependant ces derniers ne seront pas impactés par le projet.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II la plus proche du site est celle des "Forêts de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque" (n°930020153), située à environ 1,5 km à l'est. Aucune ZNIEFF de type I se trouve dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope ne se trouve dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc (national, naturel régional ou naturel marin) ne se trouve dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. De même, pour les réserves naturelles (nationale, régionale), les réserves de biosphères et les réserves biologiques.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Département des Alpes Maritimes a approuvé son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de deuxième et troisième échéances le 18 octobre 2019. Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (4 ^{ème} échéance : 2024-2029) est en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide "La Brague" (n°06CEN086), se trouve partiellement au sein de la zone d'étude. Cette zone humide est de type "bordures de cours d'eau".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain Plan de Prévention des Risques Inondation
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques incendies de forêt a été approuvé le 30 juin 2009. Le Plan de prévention des risques mouvements de terrain a été approuvé le 09 août 2019. Le Plan de prévention des risques inondation est en cours de rédaction.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le BRGM, la zone d'étude n'est pas concernée par un site ou des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un périmètre de protection rapproché se situe au droit du site. Le captage d'eau correspondant se trouve à environ 109 m au nord de la zone d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit "Bande côtière de Nice à Théoule" (inscrit le 10/10/1974) se trouve à environ 5 m de la zone d'étude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura2000 ne se trouve dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ne se trouve dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet porte sur la réalisation d'un défrichement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux correspondent à un défrichement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux correspondent à un défrichement.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux correspondent à un défrichage.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, une opération de défrichage aura lieu (environ 1,7 ha). Il y aura donc un impact sur la faune, la flore et les milieux naturels ainsi que sur les continuités écologiques. Notamment, la majeure partie de la zone d'étude correspond à des habitats de l'Ecureuil roux (espèce avérée). De nombreux oiseaux ont également été recensés au sein des zones arborées et buissonnantes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas à proximité d'un site Natura2000 et n'est donc pas considéré comme susceptible d'avoir un impact sur un habitat et/ou une espèce inscrite au FSD d'un de ces sites.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude comprend des espaces boisés, qui seront directement impactés par le projet (notamment les opérations de défrichage).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le Dossier Départemental des risques majeurs en Alpes Maritimes, la commune de Mouans-Sartoux est exposée au risque de transport de matières dangereuses (TMD).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, par les risques naturels suivants : - Feu de forêt : risque faible à modéré - Mouvement de terrain : aléa faible à moyen, soumis à des mesures de prévention et aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de bloc. - Retrait-gonflement des argiles : risque fort - Radon : potentiel de catégorie 1 - Sismique : modéré
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, une légère augmentation du trafic sera générée.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra être source de bruit, notamment pendant les phases de défrichage et de construction.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront potentiellement être créées en phase travaux. Cet impact sera temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés exclusivement de jour afin d'éviter les nuisances lumineuses nocturnes. Aucun éclairage ne sera donc nécessaire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas de rejet liquide. Pour rappel, il s'agit d'un défrichage.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du défrichage, des déchets verts seront produits.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine culturel, architectural et archéologique de la commune. Concernant le patrimoine paysager, celui-ci sera impacté par le défrichage. Cependant, la zone d'étude s'insère dans une zone partiellement urbanisée, occupée par des villas individuelles ainsi que des parcelles boisées associées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne l'urbanisation d'une zone forestière. Un défrichage aura lieu afin de permettre l'extension et la création de cinq villas, ainsi que de huit piscines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Dans un rayon de 15 km : Mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-Loubet (06) liée à la déclaration de projet ayant pour objectif le réaménagement du port de plaisance Marina – Baie des Anges, Mise en compatibilité du PLU de Cannes liée à la déclaration de projet ayant pour objectif la modification du nouveau programme de renouvellement urbain du quartier de la Frayère, Projet de restructuration et modernisation du vieux-port de Cannes (06), Projet d'extension du camping Saint-Louis à La Roquette-sur-Siagne (06), projet de création d'un parc de stationnement sur la commune de Théoule-sur-Mer (06), projet de réalisation d'un complexe immobilier "la Canopée" à Valbonne (06), projet immobilier sur le site d'Air France, à Valbonne Sophia Antipolis (06) ...
Les potentielles incidences cumulées concernent le trafic, les émissions de poussière, la destruction d'habitats naturels et d'EBC ainsi que le dérangement et la potentielle destruction de spécimens d'espèces végétales et animales.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet impactera :

- Des habitats favorables à l'Ecureuil roux (présence avérée),
- Des habitats favorables à l'avifaune (présence de 15 espèces),
- Des gîtes potentiels pour les chiroptères (cavités, écorces décollées...),

Et occasionnera également un dérangement pour les espèces présentes (mammifères, avifaune, insectes...) et une potentielle dispersion des plantes exotiques envahissantes recensées sur la zone d'étude.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures suivantes pourront notamment être appliquées dans le cadre du projet :

- Adaptation du calendrier des travaux. Les espèces concernées sont les oiseaux, les mammifères (Ecureuil roux) et les chiroptères. C'est pourquoi, ces opérations seront réalisées en dehors de la période de nidification des oiseaux (mi-mars à mi-août) et en dehors des périodes d'hibernation, de reproduction et élevage des jeunes (novembre à août). Ainsi, les travaux d'abattage seront conduits aux mois de septembre - octobre.
- Mise en place d'un protocole d'abattage des arbres favorables aux chiroptères et à l'Ecureuil roux : repérage préalable des arbres à cavités, abattage doux (éviter de débiter l'arbre, retenir sa chute, éviter le tronçonnage au niveau des décollements d'écorce). Les arbres abattus seront laissés en place pendant 48h avant d'être débités et évacués, les entrées de gîtes/ cavités tournées vers le ciel.
- Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) : repérage des espèces exotiques envahissantes, balisage des zones, gestion des espèces (variable selon les espèces ciblées : récolte manuelle/ mécanique, arrachage, coupe...), nettoyage du matériel de chantier, traitement des déchets verts.
- Suivi et accompagnement par un coordonateur environnement : la présence d'un écologue permettra de s'assurer de la bonne mise en oeuvre des mesures écologiques (reprérage des enjeux, mise en place des dispositifs, balisage...)
- Plantation de 173 arbres d'essence locale (contre 158 qui seront abattus), qui permettront notamment la création d'habitats favorables à l'Ecureuil roux et à l'avifaune.
- Dans le cadre du projet de construction, aménagement de murets en pierre (non jointés), favorables aux reptiles.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Suite à la mise en place des mesures citées précédemment, les impacts du projet de défrichement sont jugés non significatifs pour la faune et la flore recensée sur les emprises du projet. La réalisation d'une étude environnementale n'est pas jugée nécessaire dans le cadre de ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan de masse du défrichement projeté	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)